

Québec, le 9 janvier 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question au feuillet de la députée de Vaudreuil, M<sup>me</sup> Marie-Claude Nichols, concernant le déploiement au Québec du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) du Canada.

D'entrée de jeu, il importe de mentionner que le gouvernement du Québec a été très proactif dans ce dossier dès l'annonce de ce nouveau programme fédéral au printemps 2022. En effet, dès juin 2022, notre gouvernement a clairement indiqué au gouvernement fédéral que le Québec chercherait à faire respecter ses champs de compétences exclusifs en concluant avec le Canada des ententes bilatérales pour chacune des mesures relevant de compétences provinciales annoncées dans le budget fédéral du 7 avril 2022, dont le FACL. Il a aussi été demandé que ces ententes garantissent la juste part du Québec dans l'ensemble des fonds fédéraux annoncés ainsi que le choix des projets ou des programmes québécois qui bénéficieraient de ce financement.

Le communiqué annonçant le lancement officiel du FACL le 17 mars 2023 émis par le Bureau du Premier ministre du Canada affirmait que le « gouvernement du Canada négociera une entente avec le Québec pour que les municipalités québécoises puissent avoir accès au programme dans le respect des lois provinciales ».

... 2

La Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit entre autres que toute municipalité québécoise souhaitant obtenir du financement fédéral, peu importe le domaine, doit obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour être compatibles avec les normes des programmes d'habitation québécois.

En concluant en décembre dernier l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour accélérer la construction de logements, conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le Québec s'est assuré que les conditions rigides et prescriptives imposées par le Canada ne soient pas imposées aux villes québécoises. Cette entente historique prévoit un montant fédéral de 900 M\$ sur quatre ans, destiné à accroître l'offre de logements sociaux et abordables sur le territoire du Québec. Elle nous laisse toute la flexibilité requise pour investir directement dans des projets de logements sociaux et abordables partout à travers la province par le biais notamment d'un programme déjà existant et bien connu par les villes, le Programme d'habitation abordable Québec. Combinés à des investissements équivalents du Québec, c'est 1.8 G\$ qui permettront la réalisation de 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables à travers le Québec d'ici les cinq prochaines années.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU